

Le Service participatif de garantie (SPG) agroécologique du MAP

Guide et explications du processus SPG



Table des matières :

Le système participatif de garantie : définition et historique du SPG du MAP	1
Les 4 piliers/acteurs essentiels d'un SPG :	3
Les autres groupes et acteurs:	3
Rôles et fonctions des acteurs :	6
La boîte à outils SPG	8

Le système participatif de garantie : définition et historique du SPG du MAP

Les SPG sont « des systèmes d'assurance-qualité ancrés localement. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances ». (IFOAM, 2009)
Le Service SPG du MAP a démarré depuis mars 2018.

Un Système participatif de Garantie Agroécologique s'est construit à la ferme Arc-en-Ciel depuis l'été 2015. La dynamique inter-associative autour du SPG est née en 2014 suite à un premier week-end organisé à la ferme avec Eva Torremocha, spécialiste internationale des SPG.

Il s'agit donc d'un système Participatif de Garantie fait par des paysan.ne.s pour des paysan.ne.s.

Les objectifs du SPG agroécologique du MAP

- rassembler et soutenir les paysan.ne.s du MAP.
- réunir les mangeur.se.s et les paysan.ne.s afin de développer la souveraineté alimentaire.
- organiser un accompagnement constructif et évolutif entre paysan.ne.s et mangeur.se.s en vue d'améliorer les pratiques paysannes en tenant compte des dimensions écologique, énergétique et socio-économique selon le référentiel agroécologique construit grâce à la plate-forme SPG (voir ci-dessous). Pour y arriver, une boîte à outils est mis à disposition des groupes qui veulent se lancer dans l'aventure des SPG, elle comprend des questionnaires SPG (pour les paysan.nes et pour les mangeur.se.s) afin de réaliser dans un premier temps une Marguerite pré-SPG et plus tard des visites SPG, une Fleur SPG ainsi qu'un graphe d'évolution/ligne de temps SPG.

Les 4 piliers/acteurs essentiels d'un SPG :

1- La/Le paysan.ne visité.e

2- La/Le paysan.ne accompagnant.e

3- Idéalement les mangeur.euse.s du maraîchage/de la ferme visité.e

4- La/le délégué.e régional.e

→ 1, 2, 3 et 4: forment le GL SPG - Groupe Local SPG

→ Les GL SPG font partie du Groupe SPG régional

→ Entraide et validation par la Commission SPG

Engagements communs pour chaque acteur :

- membre du MAP (pas d'obligation pour les mangeur.euse.s)
- adhère aux valeurs de l'agriculture paysanne.
- suit si possible une formation SPG organisée par le service SPG du MAP
- prend connaissance du référentiel agroécologique
- s'engage à respecter le contrat de confiance/de confidentialité
- participe à la première visite SPG
- participent à la visite annuelle et au suivi du SPG

Les autres groupes et acteurs:

• Le GL SPG (groupe local SPG) :

se compose de la/du paysan.ne visité.e, de la/du paysan.ne accompagnant.e, des mangeur.euse.s des produits de la ferme/du maraîchage visité.e et du de la/du délégué.e SPG.

• Le GR SPG (groupe régional SPG):

se compose des différents GL SPG de chaque région. Son objectif principal est de renforcer les échanges et l'entraide entre les GL SPG.

• La Commission SPG:

se compose des délégué.e.s SPG, d'un représentant du GT SPG, du représentant du Service SPG agroécologique du MAP et d'un représentant du conseil d'administration du MAP. Son rôle est de faire le point et de valider les différents SPG réalisés en cours d'année. Cela a notamment lieu lors de la réunion annuelle de la Commission SPG. Lors de cette réunion, les différents membres sont également invités à proposer de nouvelles idées et suggestions pour améliorer le processus SPG et les différents questionnaires.

• La plateforme SPG:

La plateforme SPG reconnaît les processus SPG du réseau des GASAP et du MAP (les seuls actifs pour l'instant au sein de la plateforme) pour ne pas surcharger les producteur.rice.s/paysan.ne.s de plusieurs SPG. Le processus SPG :



I. Phase préliminaire :

1. La formation SPG (vivement souhaitée mais pas obligatoire):

Outre l'importance de continuer à faire découvrir le Système Participatif de Garantie afin de créer des liens entre paysan.ne.s et mangeur.se.s, les formations SPG du MAP ont pour but de constituer des groupes actifs régionaux et de les préparer ainsi à développer des SPG locaux.

Le SPG Agroécologique ne se veut pas être un nouveau label mais bien un système participatif transparent pour rassembler celles et ceux qui sont proches de la terre et des animaux avec celles et ceux qui ont envie de renouer avec les réalités paysannes.

Idéalement, les différents acteurs (paysan.ne.s - mangeur.euse.s - délégué.e) d'un SPG participent à une journée de formation SPG avant de lancer concrètement le processus.

Il s'agit d'une journée (8 heures) pour en apprendre plus sur le SPG, le processus et les étapes pour le mettre en place ainsi que les outils à utiliser.

Sur demande, il est possible d'organiser une deuxième journée de formation (en visioconférence pour le moment) qui va davantage en profondeur sur la théorie et les tenants et aboutissants du SPG.

2. Création du groupe GL SPG (Groupe local SPG) :

La/le délégué.e stimule la création d'un ou plusieurs GL SPG en contactant un.e/des paysan.ne.s motivé.es par la démarche SPG. Les 3 piliers essentiels sont : la/le paysan visité.e, la/le paysan accompagnant.e (le regard paysan), les mangeur.euse.s des produits de la ferme/du maraîchage (le regard citoyen) et la/le délégué.e (le troisième oeil qui veille à la bonne réalisation du processus). Ensemble, ils prennent connaissance des documents complétés par la/le paysan.ne visité.e et fixent la date de la première visite SPG.

3. Préparation de la première visite SPG :

En amont de la visite, les différentes étapes ci-dessous doivent être réalisées:

- La/le paysan.ne complète le questionnaire "Marguerite pré-SPG" et l'envoie à la/au délégué.e régional.e, il/elle peut dès lors l'utiliser comme outil de communication avec ses mangeur.euse.s et autres partenaires. Cette marguerite signifie que le/la producteur.rice a initié un processus SPG et qu'il est en cours.

- Le questionnaire de la Fleur SPG est complété par la/le paysan.ne ainsi que le questionnaire de production selon l'activité de la ferme en question (végétale : maraîchère ou céréalière et/ou animale et/ou produits transformés : boulangère, fromagère,...)
- Les mangeurs remplissent eux aussi un questionnaire qui est leur est destiné

Ces questionnaires sont renvoyés à la/au délégué.e régional.e minimum 2 mois (*à tester/adapter au besoin*) avant la visite afin de bien la préparer. Cela laisse le temps à la/au délégué.e, à la/au paysan accompagnant.e et aux mangeur.euse.s de bien prendre connaissance des documents et de souligner les points d'attention. Elles/ils préparent leurs questions et remarques éventuelles pour la visite.

II. Première visite SPG :

La visite de terrain par la paysanne/le paysan visité.e se passe pendant 2,5 heures environ (*à tester/adapter au besoin*), y compris les questions-réponses.

La/le délégué.e régional.e s'organise pour la gestion du temps et de la parole, la prise de note. Elle/il peut donc se faire aider par les autres participant.e.s.

Déroulé des visites SPG :

Introduction (30 min)

- Présentation du GT SPG.
- Rappel des objectifs du SPG.
- Cadre de bienveillance, échange, compréhension, confidentialité.
- Signature du contrat de visite/de confidentialité.

Visite interactive (60 min)

- Mémoire en vue de la visite (voir questionnaires. productions végétales, animales, transformées).
- Points observables pour la visite (sur base des questions préparées par le GT SPG).

Discussion et conclusion (60 min)

- Thématiques et gradation de la Fleur SPG.
- Tableau des décisions et Graphe d'évolution/ligne du temps.
- Points d'attention relevés depuis la dernière visite. Actions menées (à partir de la deuxième année).

Le graphe d'évolution/ligne du temps SPG

est réalisé par les 4 parties après la visite de terrain et comprend les points d'attention que la paysanne/le paysan visité s'engage à améliorer avec le soutien direct de son GL SPG. Ces points d'attention sont établis sur base des questionnaires SPG et Fleur SPG sur une ligne de temps.

Rédaction du rapport de visite :

Le/la délégué.e est chargé de la rédaction d'un rapport de la visite.

III. Post-visite et suivi du SPG :

Suite à la visite et aux engagements pris, tous les documents relatifs au SPG sont conservés et consultables uniquement par les membres du GL SPG qui ont signé le contrat de confiance/confidentialité. La Commission SPG a également accès aux documents. Ses membres sont également soumis au contrat de confiance/confidentialité.

Validation et accompagnement par la Commission SPG :

Les différents délégué.es régionaux se réunissent une fois par an en Commission SPG pour faire le point et valider les différents SPG réalisés en cours d'année. Elles/ils sont également invité.e.s à proposer de nouvelles idées et suggestions pour améliorer les différents questionnaires au vu de leurs expériences de terrain.

Les Marguerites pré-SPG et les Fleurs SPG sont affichées dans les fermes, les jardins, les marchés paysans sur lesquels les paysannes/les paysans participent. Elles peuvent également être diffusées sur les sites web, comme celui du MAP par exemple.

Visite annuelle de suivi:

Une visite SPG est organisée chaque année avec l'ensemble du groupe local SPG afin de suivre l'évolution de l'engagement décidé par le GL SPG.

La visite est aussi l'occasion d'actualiser le graphe d'évolution et de voir sur quelle thématique se focaliser ensuite dans un objectif d'amélioration continue des pratiques agroécologiques.



Association (MAP)



Producteurs



Mangeurs



Définissent un cahier des charges



Contrôlent le respect des engagements par une visite annuelle



L'association délivre la certification SPG agroécologique du MAP

Rôles et fonctions des acteurs :

Le/la paysan.ne visité.e :

- complète dans un premier temps le questionnaire de la Marguerite pré-SPG. prend connaissance du référentiel agroécologique.
- complète et fait parvenir à la/au délégué.e régional.e les questionnaires de visite SPG et de la Fleur SPG au moins 2 mois avant la visite SPG
- participe à la première visite SPG
- reçoit sa Marguerite pré-SPG coloriée avant la visite et ultérieurement sa Fleur SPG et son graphe d'évolution/ligne de temps SPG réalisés suite à la première visite SPG.
- participe chaque année à la visite SPG annuelle afin d'appliquer concrètement l'engagement décidé avec le GL SPG.

La paysanne/le paysan accompagnant.e :

- reçoit les questionnaires complétés par la paysanne/le paysan visité.e au moins 1 mois avant la visite SPG.
 - participe à la première visite SPG
- dans la mesure du possible, participe chaque année à la visite annuelle SPG afin d'appliquer concrètement l'engagement décidé avec le GL SPG.

Idéalement les mangeur.euse.s des produits de la ferme visitée :

- reçoivent les questionnaires complétés par la paysanne/le paysan visité.e au moins 1 mois avant la visite SPG.
- reçoivent au moins *6 mois (délais à déterminer avec l'expérience)* avant la visite le questionnaire destiné aux mangeur.se.s et le complètent avant de l'envoyer à la/au délégué.e régional.e au moins 2 mois avant la visite SPG.
- participent à la première visite SPG
- participent chaque année à la visite annuelle SPG afin d'appliquer concrètement l'engagement décidé avec le GL SPG. D'autres mangeur.euse.s sont invité.e.s à prendre le relais d'années en années afin de bien comprendre les réalités paysannes et mieux réfléchir et s'impliquer.

La/le délégué.e régional.e :

- a suivi (vivement souhaité) une formation SPG organisée par le service SPG du MAP.
 - est de préférence lui/elle même paysan.ne ou à une expérience concrète de la vie paysanne.
 - s'engage à faire parvenir à la paysanne/au paysan visité.e et aux mangeur.euse.s des produits de la ferme visitée les questionnaires SPG et le référentiel agroécologique au moins 6 mois avant la visite SPG.
 - s'engage à faire parvenir à la paysanne/au paysan visité.e la Marguerite pré-SPG avant la visite ainsi qu'ultérieurement la Fleur SPG et le graphe d'évolution/ligne de temps SPG complétés suite à la première visite SPG.
- participe à la visite SPG annuelle.

- s'organise pour la gestion du temps et de la parole, la prise de note et la rédaction d'un compte rendu/rapport afin de constituer le graphe d'évolution SPG au terme de la visite.
- conserve les questionnaires Marguerite pré-SPG et Fleur SPG complétés, du compte rendu de la première visite et du graphe d'évolution/ligne de temps SPG de chaque paysan.ne visité.e dans sa région.
- organise le suivi annuel avec le GL SPG en tenant compte du graphe d'évolution/ligne de temps SPG.
- participe chaque année à la visite annuelle SPG afin d'appliquer concrètement l'engagement décidé avec le GL SPG.
- participe une fois par an à la Commission SPG regroupant les différents délégué.e.s régionaux pour faire le point et valider les différents SPG réalisés en cours d'année.

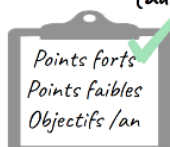


Délégué du MAP

1. Forme au SPG
les fermes intéressées



2. Organise une visite "participative".
Producteur et mangeurs remplissent un questionnaire
et définissent des objectifs annuels avec l'aide d'un accompagnant.



3. Rédige un rapport de visite.
Après validation par le MAP,
la ferme est certifiée SPG.



La boîte à outils SPG

- Le questionnaire de la Marguerite pré-SPG :

5 pétales pour commencer à réfléchir à notre alimentation et donc à l'agriculture !

Pétales : Vital – Propre – Bon – Local – Juste

Une Marguerite pour se comprendre et évoluer ensemble, paysan.ne.s et mangeur.se.s, producteur.trice.s et consomm'acteur.rice.s. Des pétales colorés pour afficher la transparence, en quelque sorte les prémices au Système Participatif de Garantie... non pas pour juger mais pour mieux visualiser nos réalités !

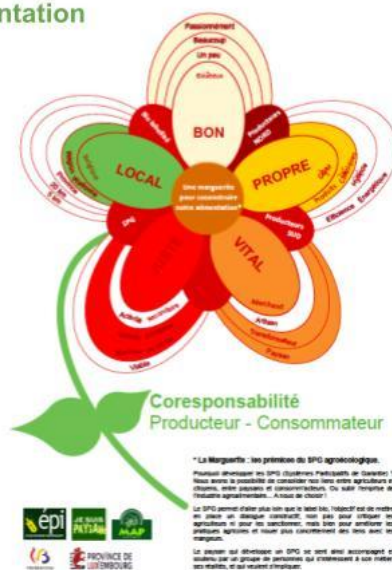
Le processus SPG du MAP: la boîte à outils

La Marguerite pré-SPG: 5 pétales pour réfléchir à notre alimentation

Élaborée lors de la petite foire de Semel 2019, contient 5 critères (pétales) colorés en fonction de l'importance que chaque producteur.ice leur donne.
Elle est complétée avant de commencer le processus SPG, pour mieux visualiser les réalités de nos fermes!

Les 5 pétales

- **vital:** quel acteur de la filière
- **propre:** sans OGM et produits chimiques, l'efficacité énergétique
- **bon:** pour retrouver les saveurs
- **local:** distance de la production à la vente
- **juste:** prix juste pour le producteur



- Le questionnaire SPG à compléter par la/le paysan.ne

- production végétale (maraîchère ou céréalière)
- production animale
- production transformée (pain, fromage,...)

- Le questionnaire SPG à compléter par la/le.s mangeur.euse.s

- Le questionnaire et la Fleur SPG :

Une Fleur plus détaillée avec 15 critères pour aller encore plus loin :

De 1 à 6 : Socio-économique et Politique. Parce que cultiver et manger sont des actes politiques ! En lien avec la Marguerite pré-SPG : les pétales Vivant - Local-Juste

De 7 à 14 : Écologique. En lien avec la Marguerite pré-SPG : le pétale Propre

15 : Santé et Plaisir gustatif. En lien avec la Marguerite pré-SPG : le pétale Bon.

Le processus SPG du MAP: la boîte à outils

La Fleur SPG et ses 15 critères:

outil évolutif pour améliorer notre agriculture et notre alimentation

Pour aller encore plus loin: une fleur détaillée avec 15 critères (pétales) liés au **référentiel agroécologique**.

Elle est complétée par le la producteur.rice en préparation de la visite SPG et elle évolue avec le temps.

Les 15 pétales

1 → 6: socio-économique et politique (lien avec pétales de la marguerite vital, local, juste)

7 → 14: écologique (lien avec pétale propre)

15: santé et plaisir gustatif (lien avec pétale bon)



- Les fiches du référentiel agroécologiques

<http://agroecologyinaction.be/spip.php?article35>

http://agroecologyinaction.be/IMG/pdf/20190902_aia_fiches_spg_web.pdf

La Plate-forme SPG inter-associative

Le référentiel agroécologique commun



http://agroecologyinaction.be/IMG/pdf/20190902_aia_fiches_spg_web.pdf

Petit guide d'utilisation des 11 fiches thématiques:

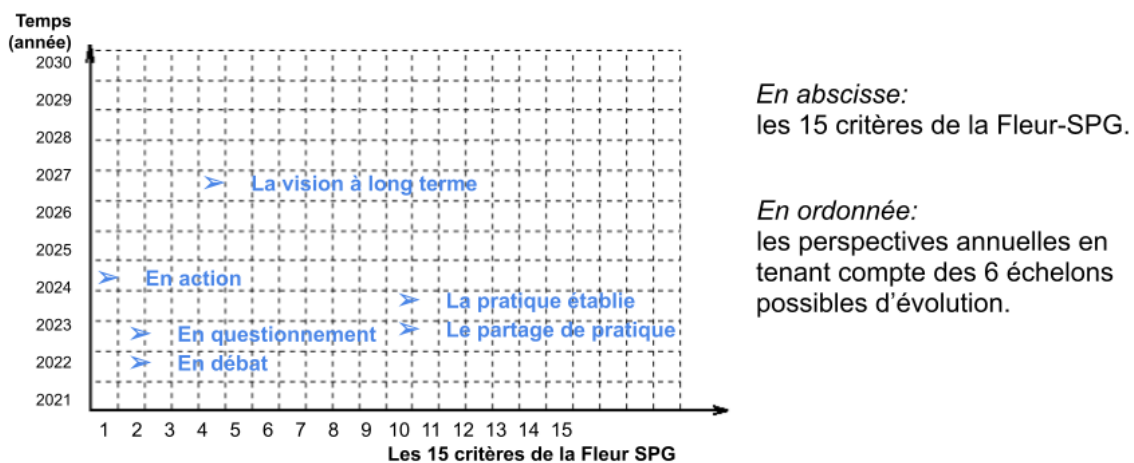
1. Description de la thématique, signification et perspectives AE
2. Références bibliographiques pour aller plus loin dans la réflexion
3. Liens avec d'autre thématiques du référentiel pour une vision holistique
4. Eléments pratiques essentiels d'une vision AE: ce qui inspire la pratique AE; ce qui ne fait pas partie d'une vision AE; des questions pour réfléchir et échanger sur les pratiques; des outils existants pour évaluer les thématiques

- Le graphe d'évolution/ligne de temps SPG :

Les 15 critères repris dans la Fleur SPG sont alignés en abscisse dans ce graphe (l'axe horizontal). En ordonnée (l'axe vertical), il y a les perspectives annuelles (de 2021 à 2030 par exemple) en tenant compte des 6 échelons possibles pour évoluer au sein du SPG, toujours sur base du référentiel agroécologique

1. En questionnement
2. En débat
3. En action
4. La vision à long terme
5. La pratique établie
6. Le partage de pratique

La graphe d'évolution/ligne du temps



Cela permet de mieux visualiser les perspectives évolutives des critères choisis par tous les membres du GL SPG.

- Le certificat/cachet annuel de participation au SPG agroécologique du MAP sur la Fleur SPG:

Ce certificat sous la forme d'un cachet de "validation" sur la Fleur SPG permet de mettre en évidence votre participation au SPG agroécologique du MAP (en l'affichant à la ferme, sur les marchés,...).

Plus d'informations:

<https://www.lemap.be/des-nouvelles-du-gt-qualite-spg>
<https://www.lemap.be/Le-premier-SPG-paysans-citoyens>
<https://www.lemap.be/SPG-des-pistes-pour-se-lancer>
<https://www.lemap.be/Le-SPG-pourquoi-et-comment-Invitation-le-17-octobre>
<https://www.lemap.be/Le-1er-SPG-agro-eco-logique-est-newww.lemap.be/A-quand-un-premier-Syste-me-Participatif-de-Garantie-reconnu-en-Europe>

Sortons du clivage producteurs – consommateurs !
Partageons ensemble – paysan.ne.s et mangeur.se.s –
le **G**oût et la nécessité de l'âme paysanne...

Pour que nous puissions nous réapproprier ensemble notre souveraineté alimentaire !

Serge Peereboom, paysan maraîcher, initiateur du Service SPG du MAP paysan.serge@yahoo.fr

Regardons de plus prêt ce que nous mangeons... et rapprochons-nous de celles et ceux qui nourrissent la terre et les gens...

